

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**
EXPEDITEUR :
SNUipp88
6 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin n°87 – NOVEMBRE 2012 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 30/11/2012

Edito :

Le changement ?

Lequel ? Quand ? Pour quoi ? Pour qui ?

Ne faut-il pas se mobiliser pour qu'enfin les premiers intéressés soient entendus ?

Non seulement la machine refondation patine fasse aux lobbies du tourisme, mais l'obstination à maintenir une politique d'austérité bloque toute avancée du côté des collectivités locales... Non seulement le gouvernement tente une réforme éducative uniquement fondée sur les rythmes scolaires, mais il essaie de la faire passer aux frais des enseignants... Non seulement le gouvernement maintient le blocage des salaires des fonctionnaires, mais il inflige aux professeurs des écoles, sans compensation, des dépenses supplémentaires pour travailler...

Une réforme doit apporter des améliorations. Celles-ci doivent être sensibles et concerner les programmes, l'organisation du temps scolaire, le travail en petits groupes, la direction d'école, la difficulté scolaire, la prise en compte de toutes les tâches des enseignants, les rémunérations... Et surtout, l'institution doit retrouver la confiance de ses enseignants... Et inversement. Nous en sommes loin !

Francis GEHIN

SOMMAIRE :

Page 1

Edito

Page 2

Ensemble

Pages 3, 4, 5

Avenir de l'Ecole

Page 6 et 7

Petit rapporteur paritaire

Pages 8

DIVERS

Pages 9

CHSCT

Pages 10

Promotions

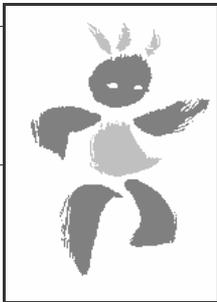
Pages 11 et 12

Bulletin d'adhésion



Le SNUipp-FSU
vous informe,
vous consulte,
vous rassemble
Défendez-vous
et construisez
**en adhérent au
SNUipp-FSU**

<http://88.snuipp.fr>



Ensemble, changeons la donne pour peser sur les choix et non les subir

A cette rentrée, des dizaines de milliers de professeurs des écoles ont pu s'inviter à la concertation pour l'école grâce aux réunions organisées par le SNUipp-FSU et au questionnaire distribué dans les écoles. Publications, organisation de réunions, colloques, universités d'automne, organisation de mobilisations... le

*SNUipp-FSU vous informe, vous consulte, vous rassemble au quotidien et à chaque moment. Ses seuls moyens ? Les cotisations versées par les syndiqués (dont 66% sont déductibles des impôts).
Adhérer au SNUipp-FSU s'est investir dans l'énergie scolaire.*

LAISSEZ NOUS TRAVAILLER !!!

L'enquête de victimation publiée par Eric Debarbieux auprès des enseignants du premier degré est sans ambiguïté (D'avril à mai 2011, 11 820 sur 325 441 personnels du 1er degré , soit 1/27e des enseignants, ont répondu en ligne à l'enquête.) : bien avant les actes de violence ou d'incivilité, les enseignants en ont assez : assez d'enquêtes, d'injonctions inutiles voire contradictoires, assez de pression de la hiérarchie réclamant toujours plus de comptes rendus, de rédactions diverses et peu variées obérant chaque fois un peu plus l'acte d'enseigner...

Assez de cette inflation d'évaluations nationales déconnectées car plaquées sur les pratiques professionnelles quotidiennes des enseignants... Quant à l'aide personnalisée, elle est massivement rejetée.

En clair, c'est une vraie demande de reconnaissance et de respect qu'ont exprimée les enseignants du 1er degré.

Quoi de plus logique d'ailleurs ? Depuis des années le discours officiel consiste à les dénigrer sans relâche : profiteurs, fainéants grassement rémunérés, professionnels médiocres... 80% des personnes interrogées souffrent de ce sentiment de malaise social. Et la gouvernance locale souvent autoritaire, aggrave ce malaise.

Pour sortir de ce climat destructeur, des pistes existent évoquées par le rapport et défendues depuis bien longtemps par le SNUipp : donner du temps aux équipes, reconnaître le métier d'enseignant, notamment par la formation, interroger le fonctionnement de l'école et du rapport à la hiérarchie (inspection) etc...

Naturellement cette nécessaire amélioration qualitative devra passer par des moyens humains supplémentaires, spécialisés notamment. Nous le savons, le chantier de la refondation, du retour à la confiance et au respect est vaste : le syndicat est un outil de cette construction.

Alors, prenons la parole : syndiquons-nous et participons à l'activité syndicale !

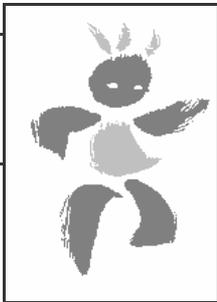
Adhérer au SNUipp-FSU

C'est investir dans l'énergie scolaire Pour la réussite de tous

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUipp appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

**C'est votre reconnaissance
et votre investissement qui font le SNUipp-FSU**

Pour 3 à 6 €/mois (après déduction fiscale) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?



AVENIR DE L'ÉCOLE : C'est quand qu'on va où ?

Les pessimistes de nature et les sceptiques aguerris doivent avoir le sourire en coin ces derniers temps en entendant les débats sur la Refondation de l'École, phagocytés pour l'heure par la question des rythmes. Il est vrai que le Ministre de l'Éducation Nationale est parti en sprinter dans une course qui relève plus du demi-fond. A peine mis en place, le gouvernement annonçait un renouveau éducatif pour la France. Mais ce genre de

chantier ne se fait pas avec de simples incantations, fussent-elles bien fondées. Quelques mois plus tard, le projet de refondation de l'École, garrotté par la ligne budgétaire du gouvernement, a du plomb dans l'aile.

Le SNUipp avait déjà alerté sur l'écueil que constituerait le périscolaire en cas de changement de rythmes scolaires si l'État refusait de mettre la main à la poche.

Mis au pied du mur par les communes, Vincent Peillon a dans un premier temps essayé de faire sa réforme sur le dos

des enseignants. Revenu après la Toussaint avec de meilleures intentions, il a accepté une table ronde réunissant organisations syndicales enseignantes, collectivités locales et fédérations de parents d'élèves. Mais les maires sont d'ores et déjà majoritairement pour un report de la réforme à 2014. Le SNUipp a quant à lui interpellé le Premier Ministre pour qu'il s'engage fermement dans la réussite d'une réforme qui doit dépasser de loin la seule question des rythmes. Un vœu pieux ?

Le SNUipp-FSU a consulté les personnels sur l'avenir de l'École :

Consultation papier réalisée du 11 septembre au 11 novembre 2012 auprès des enseignants du primaire public. 23 444 enseignants ont répondu à cette consultation. Les questionnaires furent distribués par les militants du SNUipp aux enseignants d'écoles primaires publiques.

A la demande du Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des écoles et PEGC (SNUipp) et dans un contexte de discussion entre le gouvernement et les acteurs du monde éducatif dans la cadre de la réforme du système scolaire, Harris Interactive – par l'entremise du SNUipp – a interrogé les enseignants en école primaire publique afin de mieux cerner leurs perceptions de l'école, de sa refondation ainsi que de leur métier d'enseignant et

de ses évolutions.
Que retenir de cette enquête ?

□ L'école primaire jouit d'une bonne image auprès d'une majorité des enseignants, qui jugent alors **son fonctionnement global comme bon**, même si certaines missions de l'École qu'ils jugent comme importantes, ne demeurent pas, selon eux, totalement remplies.

□ Pour autant sur le plan individuel, la situation apparaît relativement **sombre** pour les enseignants, qui dénoncent une mauvaise image de leur métier dans la société, **des conditions de travail difficiles et dégradées**, ainsi qu'un **manque de ressources** pour assurer la réussite de leurs élèves, même si ce métier reste, pour une majorité d'entre eux, **passionnant**.

□ Si les enseignants plébiscitent, sur le principe, une réforme de l'école primaire, une majorité d'entre

eux souhaiterait qu'elle se concentre sur **les aspects qui fonctionnent le moins**, fixant alors comme principales priorités la **baisse du nombre d'élèves par classe**, la refondation de la **formation des enseignants** ou encore le principe de **plus de maîtres que de classes**.

□ Face à la réforme des rythmes scolaires, les enseignants déclarent manquer d'informations. Un enseignant sur deux se déclare favorable au principe de l'ajout d'une demi-journée d'école par semaine, reste que ni l'ajout de cette demi-journée le mercredi matin ou le samedi matin ne convainc une majorité (34% étant favorables à l'ajout d'une demi-journée le mercredi matin et 27% au samedi matin).

Ils soulignent également le fait que cette réforme doit être accompagnée d'autres mesures.

Les résultats complets sur
<http://88.snuipp.fr>

ÉCOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : novembre 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



Tu refondes, ils refondent...

RYTHMES

LES PROPOSITIONS DU MINISTRE

Après le courrier unitaire SNUipp, SE, SGEN rejetant le premier scénario du ministre qui réduisait simplement d'une demi-heure la journée scolaire, une nouvelle étape de négociations s'est ouverte vendredi 16 novembre après midi, au cours de laquelle le ministère a présenté au SNUipp-FSU de nouveaux scénarios pour l'organisation de la semaine de classe et des 108 heures annuelles. Le syndicat a réaffirmé ses exigences à ce propos et a notamment regretté que le MEN ne retienne pas l'idée des 23 heures en classe entière. Il a réitéré sa demande d'une baisse du temps d'enseignement devant la classe entière à 23 heures et 3 heures pour la concertation et le travail d'équipe. Une telle mesure serait en effet une première reconnaissance du travail invisible mis en lumière par notre enquête flash, estimant à 43 heures en moyenne le temps de travail hebdomadaire des enseignants des écoles. Le SNUipp-FSU a rappelé qu'à terme, sa volonté est de voir baisser le temps de travail des enseignants du primaire sans pour autant baisser celui d'apprentissage pour les élèves. C'est d'ailleurs une des opportunités ouvertes par le « plus de maîtres que de classes ». Le syndicat porte l'objectif d'aller vers 21h + 3 pour les enseignants.

Le ministère propose de laisser une marge de manœuvre au terrain pour caler la 24ème heure qui pourrait devenir « flottante », ce qui pourrait donner par exemple :

- soit 4 journées de 5 h 15 avec fin de l'école à 15 h 45 et la demi-journée de 3 heures ;

- soit 1 journée de 6 h avec fin de l'école à 16 h 30 et 3 autres de 5 h avec fin de l'école à 15 h 30 et la demi-journée de 3 heures.

Dans l'un ou l'autre de ces cas de figure, le SNUipp a rappelé que rien ne doit être imposé aux équipes enseignantes par les collectivités locales et exigé comme garde-fou que l'avis des enseignants soit pris en compte par le biais du conseil d'école. Par ailleurs, tous les mercredis après-midi doivent être impérativement libérés.

Dans l'état, la réforme des rythmes serait réalisée aux frais des enseignants qui ont leur salaire bloqué et perdent encore du pouvoir d'achat avec l'augmentation du taux de cotisation pour pensions civiles alors qu'ils sont déjà à la queue des rémunérations des enseignants dans l'OCDE.

Et ce qui importe surtout, c'est bien le fait que cette réforme des rythmes ne réglera aucunement l'échec scolaire si elle n'est pas accompagnée d'autres mesures, notamment permettant de travailler en petits groupes et en révisant le contenu des programmes...

Les enseignants ont envie que ça change. Mais pas changer pour changer. Ils attendent de meilleures conditions de travail.

Francis GEHIN

Calendrier scolaire 2013-2014 unanimentement contesté

Le ministère se prend encore les pieds dans le tapis. Il choisit le ski ...

Le Conseil Supérieur de l'Education a voté unanimement contre le projet de calendrier scolaire 2013-2014. Malgré cela, le ministère a décidé de maintenir son application.

Un autre calendrier scolaire était pourtant possible. La première mouture présentée par le ministère allait vers une meilleure alternance, 7 semaines de classe et 2 semaines de congés. Dans cette première version, malgré le zonage, toutes les écoles avaient entre 6 semaines et 8 semaines de classe entre les périodes de vacances.

Le ministère a préféré prêter une oreille bienveillante aux stations de ski en avançant les vacances de printemps. Au final, élèves et enseignants de la zone C (première zone en vacances de printemps) auront une dernière période de classe portée à 10 semaines.

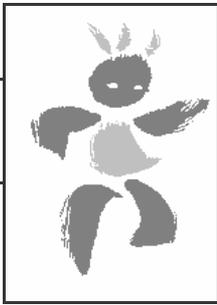
L'intérêt de l'enfant, porté pourtant comme un étendard par le ministre quand il s'agit de la semaine, a soudainement disparu sous le manteau neigeux des professionnels du tourisme en ce qui concerne l'organisation de l'année. Un peu de cohérence ne nuirait pas !

ESPE

Dans la loi, les enseignants seront formés dès la rentrée 2013 dans les ESPE (écoles supérieures de professorat et d'éducation) qui assureront les missions liées à la formation initiale et continue pour tous les enseignants.

Pour le SNUipp-FSU, après la réforme calamiteuse de la « mastérisation », la remise en place d'une véritable formation était nécessaire. Il retrouve des propositions qu'il a portées pendant la concertation, notamment sur le modèle de formation intégrée, l'importance des formateurs de terrain. Le SNUipp-FSU a demandé des garanties sur le cahier des charges, la nécessité d'un cadrage national, les contenus des concours, la place des maîtres formateurs, un budget fléché, le maintien des centres départementaux, le caractère intégré de la formation, les formations communes 1^{er}/2^e degré.

Par contre la formation continue est la grande oubliée. Le SNUIPP-FSU exigera des moyens pour que la formation continue redevienne une priorité dans tous les départements.



Tu refondes, ils refondent...

Direction et fonctionnement de l'école

Les directrices et directeurs d'école mènent une forme de «double vie ». Tout en étant le plus souvent chargés de classe et donc astreints aux temps de préparation et de corrections, ils gèrent aussi l'animation de l'équipe, la planification de l'occupation des locaux, la collecte, le tri et la diffusion des informations institutionnelles, la relation avec les élus et les partenaires... Le temps de décharge, quand il existe, est loin de suffire pour remplir toutes ces missions.

Les discussions, annoncées par le ministre, devront être l'occasion de repenser leur charge de travail, leurs responsabilités, les conditions pour y faire face (formation, temps de décharge, aide administrative pérenne et statutaire...) et une véritable reconnaissance de leurs missions. L'école est souvent impliquée dans les dispositifs mis en place dans et autour de l'école. La concertation sur la refondation a remis en évidence cette relation, bien souvent concrétisée dans des CEL (contrats éducatifs locaux). S'il est important que tous les acteurs travaillent ensemble sur les différents temps de l'enfant, sur des objectifs et valeurs communs, les rôles et les missions de chaque partenaire doivent être clairement définis. Ce qui relève du cadre des obligations de service des enseignants doit rester dans le champ de l'école.

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition au statut hiérarchique des directeurs et à tout statut des écoles qui mettrait ces dernières sous la tutelle des collectivités locales.

La formation continue

Une autre grande oubliée

Des stratégies de contournement aux frais des enseignants se mettent en place.

A l'heure actuelle, rien de mieux sous le soleil de la formation continue. Le Ministère évite le sujet. Mais dans les Rectorats et les Directions Départementales de l'Éducation Nationale (ex IA), les budgets réduisent comme peau de chagrin.

Les stages à candidature individuelle avaient déjà disparu, et cette année ce sont les animations pédagogiques qui subissent la gestion comptable.

9h d'animation sont destinées à des réunions en école, sans encadrement... Économie sur deux premiers tableaux : le personnel encadrant et les frais de déplacement...

Bien sûr, les enseignants ont besoin de temps de concertation, mais qu'on continue à labelliser ces temps dans la Formation Continue relève de la supercherie. De plus, plusieurs IEN demandent la rédaction d'un compte-rendu de ces réunions... Quand on sait que ce devrait-être à l'administration d'organiser et d'encadrer ces moments... on est en droit de penser que le bouchon est poussé un peu trop loin.

Autre dérive... des invitations à des conférences sur le temps de travail (journée de solidarité) sans remboursement de frais de déplacement... L'administration s'inscrit franchement dans l'illégalité.

Le SNUipp-FSU s'adresse à la DASEN pour faire rectifier le tir.

RASED

Les oubliés de la réforme ?

Les RASED, déjà absents du rapport sur « la refondation de l'école », n'ont pas encore fait l'objet de négociations dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation.

Pour le SNUipp-FSU, on ne saurait confondre le « plus de maîtres que de classes » avec l'action des membres de réseau d'aides spécialisées.

Avec le collectif RASED, il exige que la question de l'évolution du dispositif, pour mieux répondre aux besoins des élèves, fasse l'objet d'une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés. Les personnels doivent être confortés quant à leur avenir, la spécificité de leurs missions et la qualité de leur formation. Une audience a déjà été demandée au ministère et un courrier unitaire aux parlementaires vient d'être finalisé avec le Collectif.

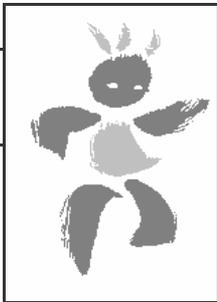
Droits syndicaux

La réglementation concernant les droits syndicaux n'est toujours pas finalisée au niveau de la fonction publique comme du ministère de l'éducation. A ce jour, aucune discussion n'a été ouverte concernant ces droits.

Le SNUipp-FSU interviendra pour reconquérir et améliorer les droits en faisant évoluer les réglementations actuelles (SMA, organisation des RIS sur tout le temps de service, droits aux moyens et locaux, stages syndicaux...). Il interviendra contre toute limitation supplémentaire des droits.

Notamment, concernant les Réunions d'Information Syndicale, le SNUipp-FSU intervient auprès de la DASEN pour lui rappeler que les collègues ne peuvent être imposés dans leur choix de l'animation pédagogique qu'ils remplacent par une RIS.

Le besoin de sérénité à tous les niveaux impose le plus grand respect de chacun et de ses droits.



Le Petit Rapporteur Paritaire

MOUVEMENT Départemental premier degré

Un premier groupe de travail s'est réuni ce 20 novembre

Notes post-groupe de travail

MOUVEMENT

du 20 novembre 2012

Après la consultation des personnels et de ses instances, le SNUipp88-FSU a élaboré des propositions d'amélioration du mouvement des enseignants du 1^{er} degré.

Vous trouverez ci-dessous les propositions faites par le SNUipp-FSU lors du groupe de travail. Ce dernier a essentiellement consisté en un tour de table des propositions.

Un second groupe de travail se réunira le 6 décembre. Le SNUipp-FSU attend de ce dernier un moment de débat sur ses propositions. Les évolutions arrêtées ensuite par Mme le DASEN devront être préalablement proposées à l'avis des représentants des personnels.

Dans l'intérêt du bon fonctionnement du service et des personnels, le SNUipp-FSU souhaite un respect des mesures techniques au plus près de ce qui est arrêté en commun. C'est la représentation professionnelle qui valide le fonctionnement démocratique de nos instances et garantit la justesse des décisions.

Le SNUipp-FSU souhaite revenir à une deuxième phase avec saisie informatique afin de nommer les premiers barèmes sur les postes restants de leur choix et laisser la possibilité à tous d'y accéder.

Le SNUipp-FSU demande une CAPD pour chaque phase d'affectation : faciliter le dialogue social et le travail des commissaires paritaires

Il demande un Groupe de Travail sur les priorités pour obligation d'emploi et raisons médicales

Demande de documents à disposition des représentants le plus tôt possible : projet de mouvement, L6 et

détail des barèmes (notamment bonifications...), explication des priorités, document synoptique, copie des vœux papier. **Pour la CAPD MESURES DE CARTE SCOLAIRE** : historique des anciennetés dans les circonscriptions pour les postes E, psy(département), G, TRS...

Il demande la suppression de l'obligation du vœu géographique

Le SNUipp demande de regrouper note d'information, circulaire mouvement et mesures techniques en un seul document complet.

La publication individuelle du projet de mouvement n'a d'intérêt que si les collègues peuvent comparer leur situation à celles des postes demandés, afin de faire émerger d'éventuelles erreurs. Demande que l'opération transparence, que nous faisons, soit réalisée par l'administration.

Première affectation des enseignants stagiaires : le SNUipp-FSU souhaite participer à cette phase.

Les mini-mouvements des Titulaires de Secteur doivent faire l'objet de dispositions communes, transparentes et de participation des représentants des personnels (constitution des postes et attribution). Homogénéité des règles dans les circonscriptions.

L'affectation des surnombres : Participation des représentants des personnels.

Le SNUipp demande la possibilité de révision d'affectation entre phase 2 et 3 lorsque le poste évolue en quotité (ex : passage de 50% à 100%)

Les postes E et G doivent être accessibles à titre provisoire. (Pour inciter au dé-

part en formation)

Le SNUipp-FSU demande la remise en place des temps partiels 80% sous forme hebdomadaire.

Concernant la "NOTE D'INFORMATION"

Nombre de vœux possibles pour le premier mouvement : le SNUipp demande d'aller au-delà de 30 vœux possibles afin de permettre aux collègues de postuler sur des postes précis inscrits dans un vœu géographique mais ne voulant pas ce dernier en totalité.

Explication de l'attribution du vœu géographique par l'application informatique : le poste vacant obtenu est celui qui est le moins demandé.

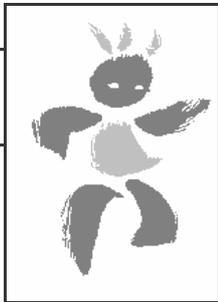
Le SNUipp demande la **suppression de l'obligation du vœu géographique et son maintien pour les volontaires**, afin d'éviter les vœux absurdes.

Le SNUipp demande l'identification « poste maternelle » ou « poste élémentaire » en école primaire ET la création d'un libellé « poste primaire » en école primaire. Evite de déranger les équipes en période de saisie des vœux et de postuler deux fois sur la même école.

Titulaires Secteur : le SNUipp demande qu'il soit précisé que les postes fractionnés sont attribués aux TRS selon les règles du mouvement. (voir proposition dans les mesures techniques).

Concernant la CIRCULAIRE MOUVEMENT

Le SNUipp demande que les personnels en congé parental puisse conserver leur poste tout au long du congé et puissent participer



Le Petit Rapporteur Paritaire (Suite)

au mouvement pendant leur congé. **Idem pour CLD et postes adaptés** pour préparer une reprise éventuelle dans de meilleures conditions. **L'administration a déjà précisé qu'elle** ne reviendra pas sur ce fonctionnement car elle estime que les personnels du département sont déjà plus avantagés que dans certains autres.

Temps partiels : le SNUipp demande que les enseignants à temps partiel puissent accéder et obtenir tout type de poste (direction...). Ils pourraient toutefois être appelés à exercer sur une délégation.

Dans le BAREME : le SNUipp demande que l'âge des enfants soit pris en compte jusqu'au jour de la CAPD ou du groupe de travail (pas accepté par l'administration).

Sinon, jusqu'au 1 juin pour la seconde Phase et 1^{er} août pour la troisième.

Bonification secteurs géographique : (Le SNUipp n'était pas favorable à la mise en place de ce dispositif qui ne crée pas de stabilité. Il ne voit toutefois pas comment faire maintenant.)

Si la bonification existe, le SNUipp propose qu'elle soit donnée sur le secteur concerné pour tous les types de postes. Y compris à titre provisoire si la durée est requise.

L'administration voudrait simplifier le dispositif et souhaiterait plutôt restreindre

l'application de la bonification aux postes de l'ASH. **Dans ce cas, le SNUipp souhaiterait une extinction progressive du dispositif actuel jusqu'en 2017** afin de ne pas pénaliser les collègues qui ont fait le choix d'aller sur ces secteurs.

Affectation sur postes à profil : Le SNUipp souhaite une réduction de la liste des postes à profil. Il demande que l'affectation se fasse au barème après avis favorable de la commission ou de l'IEN. (Pas de classement des candidats).

Concernant les MESURES TECHNIQUES DU MOUVEMENT

Maintiens à titre provisoire :

Le SNUipp souhaite ajouter :

"les collègues sur postes fractionnés dont la composition reste identique à 50% et ou plus, sont maintenus s'ils en font la demande."

"Les enseignants en formation spécialisée sont maintenus jusqu'à obtention du diplôme."

Rubrique à ajouter "TRS" : titulaire de secteur

Les TRS peuvent être maintenus sur leur poste fractionné si la composition de celui-ci reste identique à 50% ou plus.

Un mini-mouvement est alors organisé sur chaque circonscription avec les nouveaux enseignants et les volontai-

res en suivant les présentes mesures techniques.

MOUVEMENT SUITE A MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Majoration de barème.

Ajouter :

-la bonification de mesure de carte scolaire est accordée également pour les postes ASH accessibles à titre provisoire.

-la bonification pour carte scolaire aux directeurs d'école est valable pour **tout poste de direction de groupe équivalent ou inférieur.**

-lors de l'application d'une mesure de carte scolaire, s'il y a concurrence avec un collègue arrivé dans l'école par priorité, les motifs de cette dernière sont évalués.

-en cas de fermeture dans un secteur bonifié, **la bonification s'applique à l'enseignant en plus des points de fermeture y compris s'il a moins de 3 ans d'ancienneté dans le secteur.**

Fermeture dans une école ou un établissement.

Ajouter :

En cas de mutation d'un collègue de l'école, l'enseignant touché par la mesure sera interrogé à l'issue des résultats du projet de mouvement par les services pour savoir s'il souhaite retrouver son poste. (BUT : conserver les 10 points sur le vœu 1)

EPINAL

44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

17 rue Cl J. PIERRE
88100
SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min



DIVERS...

REPLACEMENTS

Des collègues nous signalent d'importants manques en remplacement. Les suppressions massives de postes aboutissent à des situations lourdes dans les écoles. De plus, la gestion économique des indemnités de remplacement poussent à ne pas utiliser systématiquement les remplaçants disponibles...

Faites remonter par mail au SNUipp toutes les journées non remplacées !

12ème université d'automne du SNUipp-FSU

Un moment fort dans un contexte particulier

Pendant trois jours, du 26 au 28 octobre, chercheurs et enseignants ont échangé sur la situation de l'École et son avenir. 7 collègues vosgiens ont participé à cette manifestation.

De retour de Port Leucate voici ce qu'une collègue a envoyé à la section :

"Juste pour dire que c'était super enrichissant... J'ai rencontré des collègues adorables, vraiment, tous sans exception !!! Vraiment, ça fait chaud au cœur !!!!

Pour tout dire, j'avais le moral assez bas, et là ...je me sens super mieux !!!

Je suis enchantée et je le redis : merci !!!
Merci au SNUipp"

Pour en savoir plus : le Fenêtres sur Cours spécial sur <http://www.snuipp.fr/-Publications->

RETARD DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE DIRECTION

Le SNUipp-FSU est régulièrement sollicité par des collègues directeurs qui n'ont pas encore touché d'indemnité de direction depuis la rentrée. Le SNUipp-FSU est déjà intervenu auprès de la DASEN pour soulever cette situation anormale et peu respectueuse des personnels.

Le 13 novembre, il a obtenu la garantie d'un versement sur le salaire de novembre.

Les personnels qui constateraient alors un dysfonctionnement peuvent contacter le SNUipp-FSU.

Le SNUipp88-FSU a rencontré Mme le DASEN le 16 novembre sur 3 dossiers

1) **Le projet d'école** : Mme le DASEN a confirmé au SNUipp-FSU que la réflexion sur le projet d'école s'appuie bien sur la rédaction d'un avenant tel que l'a confirmé le Ministre Vincent PEILLON.

2) **L'accès à la hors-classe et le départ en retraite** : lors du CTA du lundi 12 novembre le SNUipp-FSU a demandé que les collègues susceptibles de partir en retraite au 31 août prochain soient informés de l'éventualité de leur accès à la hors classe au 1er septembre. Mme le DASEN confirme que cette information leur sera donnée en temps voulu pour leur permettre de prendre une décision.

3) **DIRECTION et ABSENCES des EVS** : le SNUipp-FSU a demandé l'allègement de la tâche des directeurs relative aux absences des EVS (notification de l'état des absences y compris lorsque l'état est néant). Il a mis en évidence une tâche inutile pour la plupart des écoles puisque très peu d'absences sont constatées. **Mme le DASEN demande aux directeurs de ne notifier que les absences en cette fin de mois et revoit la procédure avec l'employeur mutualisateur.**



Le CHSCT

LE CHSCT

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail se met en place.

L'évolution qui est intervenue en 1982 dans le secteur privé mais seulement en 2011 dans la fonction publique permet désormais de traiter des conditions de travail en CHSCT.

Pour la FSU et l'ensemble de ses syndicats cette instance constitue un outil majeur dans le cadre du confort professionnel et personnel.

Dès cette année, la FSU a demandé la veille du CHSCT sur une circonscription du département où les risques psychosociaux semblaient augmenter. L'administration a réagi positivement et rapidement. Toutefois, le débat sur les causes n'a pas été mené. Il devra l'être dans le cadre d'un groupe de travail sur ce thème afin de tirer les leçons d'une longue histoire et de prévoir des dispositions qui éviteront à l'avenir ce type de situation.

Lorsqu'ils estiment que la sécurité et l'hygiène ne sont pas garanties ou que les conditions de travail peuvent constituer un danger, les personnels peuvent contacter les représentants FSU au CHSCT .

Les coordonnées des représentants FSU88 :

Téléphone FSU : 03 29 35 40 54

portable : 07 78 87 81 25

Titulaires :

Mr LABOUX Jean Christophe

Professeur des Ecoles
ITEP EPINAL
Jean-Christophe.Laboux1@ac-nancy-metz.fr

Madame DIDILLON Christine

Infirmière
Lycée J-B Vuillaume MIRECOURT
christine.didillon@ac-nancy-metz.fr

Monsieur YECHE Gilles

Professeur
Collège Elsa TRIOLET
THAON LES VOSGES
gilles.yeché@laposte.net

Mme MANGEOT MURA Brigitte

Professeure des Ecoles
SEGPA Collège Maurice Barrès CHARMES
brigitte.mangeot1@orange.fr

Suppléants :

Monsieur GEHIN Francis

Professeur des Ecoles
EREA EPINAL
gehin.fr@wanadoo.fr

Madame PASTE Caroline

Professeure
Collège Clémenceau EPINAL
caroline.paste@wanadoo.fr

Monsieur LOZUPONE Georges

Professeur d'EPS
Collège Souhait SAINT-DIÉ
lozuponegeorges@orange.fr

Monsieur GILET Norbert

Professeur des Ecoles
Ecole Gaston Rimey EPINAL
norbert.gilet@sfr.fr

Une brochure FSU complète sur <http://www.fsu.fr/Sante-au-travail-un-enjeu-syndical.html>



CAPD du 18 décembre 2012

PROMOTION DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS D'ÉCOLES

"Être promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur..."

- ◆ L'avancement des Instituteurs se fait par année civile (01-01-2013 au 31-12-2013)
- ◆ L'avancement des P.E. se fait par année scolaire (du 1-09-2012 au 31-08-2013)

Echelons	Choix 30%	Mi-choix 5/7	Ancienneté
1 à 2		9 m	
2 à 3		9 m	
3 à 4		1 a	
4 à 5	1 a 3 m		1 a 6 m
5 à 6	1 a 3 m		1 a 6 m
6 à 7	1 a 3 m	1 a 6 m	2 a 6 m
7 à 8	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
8 à 9	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
9 à 10	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
10 à 11	3 a	4 a	4 a 6 m

Echelons	Gd choix 30%	Choix 5/7	Ancienneté
1 à 2		3 m	
2 à 3		9 m	
3 à 4		1 a	
4 à 5	2 a		2 a 6 m
5 à 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
6 à 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
7 à 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
8 à 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
9 à 10	3 a	4 a	5 a
10 à 11	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m

Barème = (Note + correctif éventuel) x 2 + AGS

- Note: arrêtée au 31-08-2012- AGS arrêtée au 31-12-2012 pour les Instits, au 31-08-2012 pour les PE.
- Correctif: + 1 point si votre dernière note d'inspection remonte à 4 ans ou plus (avant le 31-08-2008).

Calcul de l'Ancienneté Générale des Services:

1 an = 1 point															
Nombre de mois point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
	0,083	0,167	0,250	0,333	0,417	0,500	0,583	0,667	0,750	0,833	0,917				
nombre de jours point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	0,003	0,005	0,008	0,011	0,014	0,017	0,019	0,022	0,025	0,028	0,030	0,033	0,036	0,039	
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	0,042	0,044	0,047	0,050	0,053	0,055	0,058	0,061	0,064	0,066	0,069	0,072	0,075	0,078	0,080

Lu dans KISAITOU (ou presque), le mémento administratif du SNUipp: "Le système actuel des promotions entraîne des différences de traitement considérables entre un instituteur ou un PE qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 30 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière)."

Le SNUipp revendique l'avancement automatique pour tous, au grand choix.

KISAITOU EN LIGNE sur [http://: 88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr)

<h3>FICHE DE CONTROLE SYNDICAL</h3> <p>à retourner au SNUipp-FSU 6, Maison des Associations Quartier La Magdeleine 88000-EPINAL snu88@snuipp.fr</p>	nom prénom adresse 88 - tel. personnel tel. portable Courriel	Corps <input type="checkbox"/> Instit <input type="checkbox"/> Prof. d'école Echelon actuel depuis le Dernière note Date de l'inspection AGS =amj Votre barème : (..... +) x 2 + (.....) = note corr. AGS	Vous êtes promouvable au grand choix le au choix le au mi-choix le à l'ancienneté le
--	--	--	--

VOTRE COTISATION 2012- 2013

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					121 41,14	123 41,82	126 42,84	132 44,88	139 47,26	148 50,32	162 55,08
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>			124 41,16	131 44,54	139 47,26	146 49,64	156 53,04	166 56,44	177 60,18	193 65,96	206 70,04
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	156 53,04	175 59,50	188 63,92	202 68,68	218 74,12	231 78,54	245 83,30				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			165 56,10	175 59,50	198 67,32	213 72,42					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>		217 73,78	226 76,84	242 82,28	255 86,70						

* après déduction fiscale (66%)

A ajouter	À la cotisation en €	Coût réel*
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €
PE stagiaire : 78€
Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 44 €
Retraité : 108 €
Temps partiel : (minimum 77€ correspondant à la part nationale)
% de la cotisation égal au % de quotité de travail
Exemples: pour un PE adjoint au 9ème
- travaillant à 75%, la cotisation est de 177 € x 75% soit 133 €
- travaillant à mi-temps 177 € x 50% soit 89 €
Pour un PE. 4ème échelon à mi-temps77€

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

SNUipp88-FSU

6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine - 88000 - EPINAL

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Numéro national d'émetteur 431968

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Où va ma cotisation ? 77 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
- faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant,

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp88-FSU.



SNUipp - FSU

**Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c**

**section des
Vosges**

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
Port : 07-78-87-81-25
fax. 03-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr

U.

**fédération
syndicale
unitaire**

Bulletin d'adhésion 2012-2013 au SNUipp-FSU des Vosges

M, Mme, Mlle

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle

.....

Code postal Commune

Téléphone Portable

Courriel

Etablissement ou école

.....

Cotisation année scolaire 2012-2013 (voir tableau au verso)

j'opte

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

déduction fiscale: 66% du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2012 déclarable en 2013.
Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- M1, M2
- PE Stagiaire
- Liste complémentaire
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS
- retraité(e)

Situation particulière...

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

Je travaille...

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) maternelle | <input type="checkbox"/> regroupement d'adaptation | <input type="checkbox"/> directeur adjoint de SEGPA |
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) élémentaire | <input type="checkbox"/> rééducateur(trice) | <input type="checkbox"/> adjoint SEGPA |
| <input type="checkbox"/> direction maternelle
nombre de classe(s) | <input type="checkbox"/> psychologue scolaire | <input type="checkbox"/> autre type de poste,
à préciser
..... |
| <input type="checkbox"/> direction élémentaire
nombre de classe(s) | <input type="checkbox"/> soutien implanté dans l'école | |
| <input type="checkbox"/> direction d'école d'application | <input type="checkbox"/> enseignant référent | |
| <input type="checkbox"/> ZIL | <input type="checkbox"/> directeur(trice) d'établissement
spécialisé | |
| <input type="checkbox"/> BFC | <input type="checkbox"/> adjoint(e) établissement
spécialisé | <input type="checkbox"/> PEGC-matières enseignées:
..... |
| <input type="checkbox"/> BZ | <input type="checkbox"/> CLIS option | |
| <input type="checkbox"/> brigade stage long | <input type="checkbox"/> IMF | |
| <input type="checkbox"/> titulaire de secteur | <input type="checkbox"/> CPC-IMFAIEN | |

**Je suis
nommé(e)**

- à titre définitif
- à titre provisoire

Echelon

Date de titularisation
.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

.....